



AQUAPONIA, L'AQUAPONIE BY ECHOLOGIA
FORMATIONS CERTIFIANTES OU NON - CONSEIL - DÉVELOPPEMENT



SAS ECHOLOGIA AVENTURES

Bas Barbé

53950 LOUVERNE

SIRET : 74984503800019

Capital : 394 400,00 Euros

APE : 5520Z

N° TVA : FR75749845038

Tél : **09.80.80.53.53**

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT

3 chemin de Montion

33670 LE POUT

DEVIS

Date	Numéro	Code client	Date de validité
29/09/2020	DV00002099	CL03131	14/10/2020

Référence : **SALON DE L'AQUAPONIE**



<https://www.echologia.com>



<https://www.aquaponia.com>

UN SITE RÉSOLUTEMENT ORIENTÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE PRIMÉ DE NOMBREUSES FOIS



Echologia & Aquaponia, Bas Barbé - 53950 Louverné



Comme Echologia, Adoptez l'éco-attitude !

Les petits gestes quotidiens de chacun sont un grand geste pour notre planète de demain !

DEVIS

Date	Numéro	Code client	Date de validité
29/09/2020	DV00002099	CL03131	14/10/2020

Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
LOGEMENT DU JEUDI AU DIMANCHE MATIN					
AQUAPONIE : HÉBERGEMENT : CHAMBRE CHAUFourniere pour une ou deux personnes	3,000	71,82	50,00	107,73	10,00
PETIT-DEJEUNER pour personne supplémentaire	6,000	9,09	50,00	27,27	10,00

Taux	Base HT	Montant TVA
10,00	135,00	13,50

Total HT	135,00 €
Total TVA	13,50 €
Total TTC	148,50 €
Net à payer	148,50 €

Si vous acceptez ce devis et afin de pré-confirmer votre réservation vous devez :

- signer et dater ce devis avec la mention « bon pour accord »
- signer et dater les conditions générales de vente jointes ou téléchargeables sur le lien <http://cgv.aquaponia.com/> avec la mention « lues et approuvées »
- pour les formations certifiantes, l'inscription ne devient définitive qu'après signature du contrat de formation professionnelle (pour les particuliers) ou de la convention de formation (pour les personnes morales) formalisant les relations entre Echologia/Aquaponia et le demandeur de la formation ET après paiement d'un premier acompte de 30% à régler au plus tard 15 jours après la signature du contrat de formation professionnelle ou de la convention de formation.

Le solde est à régler selon les modalités suivantes :

- * paiement d'un second acompte de 30% minimum à régler au plus tard le premier jour de la formation
- * paiement d'un troisième acompte de 30% minimum à régler au plus tard à mi-parcours de la période de formation théorique et en tout cas avant le départ en stage pratique.
- * paiement du solde de 10% à régler au plus tard le dernier jour de la formation.
- pour toutes les autres prestations d'Aquaponia/Echologia, procéder au paiement d'un acompte correspondant à :
 - * pour un devis au montant inférieur ou égal à 1000€ TTC : 50% d'acompte
 - * pour un devis au montant supérieur à 1000€ TTC : 30% d'acompte minimum, porté à 50% si la réservation est effectuée moins de 90 jours avant la date de prestation prévue

Le solde est à régler à réception de la facture définitive après la prestation.

- présenter dans un délai de 15 jours une preuve d'assurance en responsabilité civile pour toute location de salle ou d'espace
- renvoyer à la SAS ECHOLOGIA AVENTURES tous les documents précités, soit par Poste, soit par email à aquaponia@echologia.fr.

ATTENTION : Tout dossier incomplet sera refusé.